UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Pole Orientation Formation
Réussite Etudiante
dgaofre@u-picardie.fr

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Réunion du 10 septembre 2026

Délibération CFVU 2026-09-n°8 portant adoption des capacités d'accueil MMOP 27/28

Nombre de présents et représentés : 22/40

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Picardie Jules Verne ;
Vu l'élection du Président de l'Université de Picardie Jules Verne du 6 février 2025 ;

IL EST DELIBERE :

Article unique : Objet de la délibération

Les capacités d'accueil tel que présentées ci-dessous sont adoptées à l'unanimité.

Propositions 2027-2028
Capacités minimales par groupe de formation et disciplines

	Médecine (234)	Maïeutique (40)	Odontologie (50)	Pharmacie (97)	Kinésithérapie (44)
Groupe 1 (PASS)	116	18	25	48	22
Groupes 2 (LAS 1)	37	6	8	14	8
Groupes 3 (LAS 2 et 3)	63	12	15	28	14
Groupes 4 et 5 (Etrangers hors UE et Aux med)	8	2	0	2	0
Passerelles (informatif)	10	2	2	5	0

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne

Denis POSTEL

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE * AMIENS

Publié le : 14 SEP. 2026

Transmis au Rectorat d'académie le : 14 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.